

Garanties proposées et exemples

Comme toute association, vous devez garantir les dommages qui pourraient être causés aux tiers du fait de vos activités. ICC Carene Assurances propose aux clubs et amicales de véhicules anciens un contrat adapté à leurs particularités.

ETENDUE DE LA GARANTIE

Notre contrat est annuel et renouvelable au 1er janvier de chaque année. Vous êtes assuré pour l'ensemble de vos activités notamment les réunions et conférences, réceptions et restauration, spectacles, concerts, fêtes, bals ou défilés, sorties et voyages, organisés par l'association, promenades, bourses d'échange, concours d'élégance, expositions, manifestations...

Vous n'avez donc pas besoin de demander une garantie temporaire lorsque vous organisez une réunion ou une sortie (y compris les rallyes touristiques sans épreuve de vitesse soumis à simple déclaration) et ce, quel qu'en soit le nombre.

OBJET DE LA GARANTIE

La compagnie d'assurances indemniser les tiers qui auront subi un dommage lorsque la responsabilité de votre association sera retenue, notamment du fait des membres adhérents, de ses dirigeants, préposés et aides bénévoles.

ETENDUE GEOGRAPHIQUE

La garantie s'exerce dans le monde entier à l'exclusion des USA et du CANADA.

QUELQUES EXEMPLES

- A l'occasion d'une réunion, un local vous est loué ou prêté. Un incendie se déclare et détruit le bâtiment. Nous interviendrons pour indemniser le propriétaire.
- Au cours d'un rallye touristique, un participant qui n'était pas assuré, blesse une personne à la suite d'une sortie de route. La victime se retourne contre votre club en sa qualité d'organisateur. Si votre responsabilité est engagée et avérée, la compagnie d'assurances indemniser cette victime.
- Vous organisez un cocktail, un repas. Un des invités est victime d'une intoxication. Il vous rend responsable. Nous interviendrons.

L'essentiel est de savoir que notre contrat prévoit d'intervenir au cas où votre responsabilité est recherchée lors des activités de votre club.

Besoin d'un complément d'information ?

Toute l'équipe d'ICC Carene Assurances est à votre disposition au :

Tél : 01 42 46 52 52

Fax : 01 42 46 31 19

www.iccassurances.fr

Ce contrat a été mis en place en partenariat avec la Fédération Française des Véhicules d'Epoque.



ICC Clubs et Associations



53, rue d'Hauteville
75010 Paris
Tél : 01 42 46 52 52
Fax : 01 42 46 31 19
www.iccassurances.fr

Carene Assurances - RCS Paris 652 044 249
Orias numéro 07 000 004 - 1 rue Jules Lefebvre 75331 Paris Cedex 09

Groupement «responsabilité civile» souscrit auprès d'Allianz IARD - 87 rue de Richelieu 75002 Paris

Assurance Clubs de véhicules anciens

Primes annuelles 2011 TTC (Prime forfaitaire)

NOMBRE D'ADHERENTS

Jusqu'à 50	87 euros
de 51 à 100	145 euros
de 101 à 150	198 euros
de 151 à 200	225 euros
au-delà de 200	nous consulter

Notre équipe commerciale se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Tel : 01 42 46 52 52
fax : 01 42 46 31 19
www.iccassurances.fr

ICC Carene Assurances, des avantages exclusifs et une gamme étendue d'assurances pour les clubs

REDUCTIONS TARIFAIRES

Nous vous offrons des réductions importantes pouvant aller jusqu'à 50% de la prime annuelle en fonction du nombre d'adhérents assurés à titre individuel par notre société.

Pensez à actualiser, chaque année, la liste de vos adhérents.

MANIFESTATIONS, RALLYES, REUNIONS, EXPOSITIONS, BOURSES D'ECHANGE

Pour contribuer à l'organisation de vos manifestations, rallyes, réunions, bourses d'échanges, nous vous invitons à **nous consulter pour tout partenariat**.

CONTRAT POUR LES EPREUVES DE REGULARITE

Conformément aux dispositions légales en la matière, l'organisation d'épreuves de régularité sur voie publique ou privée vous oblige à souscrire un contrat spécifique répondant aux exigences fixées par le décret 2006-554 du 16 mai 2006.

Vous pouvez télécharger sur notre site internet www.iccassurances.fr toutes les informations et les documents liés à l'application de ces dispositions.

ICC EXPOSANT

Lors de manifestations ou participation à des salons, n'oubliez pas de garantir en **TOUS RISQUES EXPOSITION**, les véhicules et le matériel prêtés lors de l'exposition.

Souscription spécial Clubs & Associations

NOM DU CLUB OU DE L'ASSOCIATION

.....
.....
.....

Joindre une photocopie des statuts de votre club ou association et la liste de ses membres

REPRESENTANT

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Tél. Dom. Tél. Bur.
Email

DATE D'EFFET SOUHAITEE

Au plus tôt, date de réception de votre règlement à notre société

.....

NOMBRE D'ADHERENTS

.....

VOTRE REGLEMENT

A joindre au présent bon de souscription

Fait à le

Signature du souscripteur

Déclare et reconnaît au préalable avoir pris connaissance de toutes les conditions figurant sur le présent document

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions de souscription et avoir été informé de ce que les indications contenues dans le présent document constituent des éléments d'appréciation du risque, dont il est tenu compte pour la fixation de la prime. En conséquence, toute omission, inexactitude ou fausse déclaration, expose le souscripteur à supporter tout ou partie des dommages résultant d'un sinistre, conformément aux articles L 113-8 et L 113-9 du code des assurances.